



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 19 avril 2011*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger (DT) et LANCON Gérard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	BAUD Marie-Thérèse (DT) DUFOUR Michel (DS)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)

Délégués absents :

BREHIER Emile (DS Montriond), COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps), ROSSET Michel (DS Seytroux), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), MORAND Nathalie (DT Le Biot), RENEVIER Frédéric (DS Le Biot), VULLIEZ Julie (DS La Baume), LABAR Philippe (DS La Vernaz) et DEMESTE Isabelle (DS LA Forclaz)

Délégués excusés :

MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz), GARNIER Guy (DS Essert-Romand) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT La Vernaz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA) et MONTET Charles-Henri (Responsable financier)

1- OPAH du Haut Chablais

Le responsable du cabinet Géodes présente aux élus les résultats de l'étude pré-opérationnelle lancée dans le cadre du projet d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour le Haut-Chablais (voir présentation ci-jointe).

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il appartient au Conseil Communautaire de délibérer sur les questions suivantes :

- l'accord sur la participation de la CCVA à cette OPAH,
- le choix entre une animation « traditionnelle » et une animation complétée d'un volet énergétique,
- le choix d'assortir l'OPAH d'aides complémentaires pour le programme « Habiter Mieux » (300 euros par logement pour les ménages modestes ou très modestes) et pour les personnes âgées et handicapées (500 euros par logement).

André PEERSMAN souligne que l'animation dans le cadre du volet énergétique n'a d'intérêt que si un réel suivi des travaux est mis en place, qu'un diagnostic solide est réalisé avant mais surtout après travaux et qu'une communication efficace soit établie avec les propriétaires des logements de manière à les inciter à consommer mieux.

Le responsable du cabinet Géodes précise qu'un diagnostic après travaux peut être prévu dans le cahier des charges du marché public à lancer. Il ajoute qu'un diagnostic de performance énergétique sera également obligatoirement réalisé comme l'impose la réglementation, DPE qui sera nécessairement établi par un diagnostiqueur immobilier agréé. Il ajoute qu'il est tout à fait possible de prévoir dans le cahier des charges l'étendue du diagnostic confié au prestataire retenu avec des garanties sur l'efficacité de ce diagnostic.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **décide de participer à l'OPAH du Haut-Chablais sur la base d'une animation traditionnelle assortie d'une animation sur le volet énergétique,**
- **désigne le SIVOM du Haut-Chablais comme la structure porteuse de cette opération,**
- **décide d'attribuer des aides complémentaires pour le programme « Habiter Mieux » (300 euros par logement) et pour les personnes âgées et handicapées (500 euros par logement).**

2- Marchés publics

2.1 Marchés à procédure adaptée attribués par la Présidente depuis la dernière réunion

Charles-Henri MONTET souligne que 3 marchés ont été attribués par la Présidente depuis la dernière réunion ou sont sur le point d'être attribués :

- **Fourniture de matériaux de voirie**
 - **Lot 1 – Emulsion**
 - Entreprise retenue : SCREG
 - Prix : 489,00 € HT la tonne 2010 : 402,00 € HT la tonne)
 - **Lot 2 – Gravillons**
 - Entreprise retenue : BOCHATON
 - Prix : 21,00 € HT la tonne (dem 2010)
- **Location d'une petite berline**
 - Entreprise retenue : G2M MOTORS
 - Véhicule retenu : 206+
 - Coût mensuel (18 mois) : 271,07 € HT
- **Acquisition de matériel médical d'occasion**
 - Titulaire : Dr MASSON
 - Prix : 80 000 € TTC

2.2 Fourniture d'un camion 4x2

Stéphane PUGIN-BRON souligne que, suite à la réunion de la commission d'appel d'offres ce mardi 19 avril 2011, il a été décidé d'engager des négociations avec les 3 prestataires concurrents (Renault, Mercedes et Iveco). Ce marché sera attribué lors d'une prochaine réunion.

3- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'un certain nombre de réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 22 mars 2011 :

- 24 mars 2011 : COPIL CDDRA
- 24 mars 2011 : COPIL LEADER
- 4 avril 2011 : Bureau Association des Maires
- 6 avril 2011 : Comité Association des Maires
- 7 avril 2011 : Bureau SIAC
- 14 avril 2011 : Bureau Association des Maires
- 14 Avril 2011 : AG Mission Locale
- 15 avril 2011 : Bureau SIAC
- 15 avril 2011 : Lancement livre randonnée 3 Chablais

4- Point sur le dépôt de matériaux inertes

4.1 Fonctionnement 2011

Jean-Claude MORAND rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une procédure de délégation de service public a été lancée pour l'exploitation du dépôt de matériaux inertes du Pont de Gys à La Baume et que c'est l'offre de l'entreprise SATEC (Bochaton Frères) qui a été mise en avant par la commission d'ouverture des plis. Il souligne que cette DSP ne peut cependant pas être attribuée en raison de problèmes d'accès au dépôt rencontrés au niveau de parcelles mises à disposition par ERDF à la Société de Dragage de la Haute-Dranse qui refuse de laisser le passage.

Jean-Claude MORAND propose aux membres du Conseil Communautaire, afin de débloquer la situation, d'envisager une autre solution pour le fonctionnement du dépôt. Cette solution reposerait sur les éléments suivants :

- pesée des déchets inertes entrant sur le site par un agent de la CCVA grâce à un pont-bascule mis à disposition gratuitement par la Société de Dragage,
- facturation des déchets entrant par la CCVA,
- traitement maximal (tri, concassage, chaulage) par la Société de Dragage des déchets inertes, et ce à ses frais,
- pesée puis dépôt sur le site des déchets inertes ultimes ne pouvant plus être traités.

Jean-Claude MORAND souligne que les frais de gestion du site par la CCVA (rémunération de l'agent sur place, poussage des déchets ultimes...) seront couverts par un apport annuel d'environ 5 000 tonnes de déchets. Il précise qu'une convention devra être passée avec la Société de Dragage afin de formaliser les engagements des deux parties, sachant que cette convention sera annuelle et devra être rediscutée chaque année.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le mode de fonctionnement qui lui est proposé.

4.2 Vote d'un tarif à la tonne

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe à 4,50 euros TTC le prix à la tonne des déchets inertes entrant sur le site du dépôt du Pont de Gys à La Baume.

5- Personnel

5.1 Personnel des services techniques 2011

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire d'ouvrir, comme chaque année, des postes saisonniers pour les services techniques :

- 3 postes au service Voirie du 9 mai 2011 au 31 octobre 2011,
- 1 poste au service Sentiers du 1^{er} mai 2011 au 31 octobre 2011,
- 1 poste au service Sentiers du 9 mai 2011 au 31 octobre 2011,
- 1 poste au service Animation du 9 mai 2011 au 4 septembre 2011,
- 1 poste au service Déchets du 20 avril 2011 au 19 octobre 2011,
- 1 poste pour le dépôt de matériaux inertes du 16 mai 2011 au 31 octobre 2011,
- 1 poste pour des renforts en cas de besoin du 1^{er} juin 2011 au 31 août 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer les postes saisonniers présentés ci-dessus et charge Madame la Présidente de recruter des personnes sur ces postes.

5.2 Personnel du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps 2011

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire d'ouvrir, comme chaque année, des postes saisonniers pour l'accueil et la tisanderie du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- 1 poste du 16 mai 2011 au 2 novembre 2011 à 28h par semaine (Odile SUPPA),
- 1 poste du 17 juin 2011 au 5 septembre 2011 à 30h par semaine (Anne-Laure STRUCHEN),
- 1 poste du 1^{er} juillet 2011 au 5 septembre 2011 à 35h par semaine (Christelle TABERLET),

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer les postes saisonniers présentés ci-dessus.

6- Finances

6.1 Tarifs voirie 2011

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter les tarifs voirie 2011, sachant que le bureau voirie a souhaité augmenté l'ensemble de ces tarifs de 2 % par rapport à l'année dernière.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs voirie 2011 présentés en annexe.

6.2 Taux des 4 taxes 2011

Charles-Henri MONTET rappelle le vote des taux des 4 taxes lors de la réunion du 1^{er} février 2011. Il souligne qu'il convient de redélibérer sur ces taux en prenant en compte les taux de référence 2011 présentés par la préfecture dans l'état de notification des 4 taxes. Il précise que :

- le nouveau taux de taxe d'habitation résulte du transfert d'une fraction de l'ancien taux départemental et d'une majoration appliquée par l'Etat à hauteur de 3,4 %,
- le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties resterait à 5,27 % afin de tenir compte du transfert de compétences (transport scolaire et gymnase) suite à la dissolution du Syndicat intercommunal du collège de Saint Jean d'Aulps,
- le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties correspond au taux de 2010 auquel l'Etat a appliqué une majoration de 4,85 %,

- le nouveau taux de la cotisation foncière des entreprises correspond au taux relais de 2010 augmenté d'une fraction des anciens taux de taxe professionnelle du département et de la région.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, annule la délibération n° 2011_02_01_01 du 1^{er} février 2011 et fixe les taux de la fiscalité pour l'année 2011 selon les valeurs suivantes :

- **taxe d'habitation :** 5,99 %
- **taxe foncière sur les propriétés bâties :** 5,27 %
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties :** 24,12 %
- **cotisation foncière des entreprises :** 7,32 %

6.3 Subvention au collègue

Stéphane PUGIN-BRON fait part de la demande de subvention émise par le collège de Saint Jean d'Aulps pour 2011. Il propose, sur avis des membres du bureau, de lui attribuer une subvention de 2 000 euros destinée à participer aux frais de fonctionnement nécessaires à l'organisation de formations « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC 1 – anciennement AFPS).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer pour 2011 une subvention de 2 000 euros au collègue Henri Corbet de Saint Jean d'Aulps destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement nécessaires à l'organisation de formations « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ».

7- Point sur la maison de santé pluriprofessionnelle

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'une estimation a été demandée à France Domaine concernant la location par la CCVA des locaux du cabinet médical du Docteur Masson à Montriond. Pour ce qui est du matériel médical, il précise qu'il a été nécessaire de lancer une consultation et que seul le Docteur Masson a remis une offre.

8- Point sur l'intercommunalité

Jacqueline GARIN souligne qu'elle a été désignée pour siéger au sein de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale mise en place dans le cadre de la réforme territoriale. Elle précise qu'une première réunion a été fixée au vendredi 22 avril 2011, réunion au cours de laquelle le Préfet va présenter un projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour la Haute-Savoie.

9- Questions diverses

9.1 Demandes de subvention CDDRA

9.1.1 Création de la ligne 2 du Balad'Aulps Bus Été

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes du Chablais a été agréé par la Région Rhône-Alpes.

Elle indique que parmi les actions éligibles figure la création de la ligne 2 du Balad'Aulps Bus été. Le coût estimatif de cette action est de 38 000,00 € TTC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le devis estimatif de 38 000,00 € TTC et sollicite auprès du Président de la Région Rhône-Alpes une aide d'un montant de 5 700,00 €.

9.1.2 Etude pour la requalification et l'extension de la ZA de La Vignette

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes du Chablais a été agréé par la Région Rhône-Alpes.

Elle indique que parmi les actions éligibles figure l'étude pour la requalification et l'extension de la ZA de La Vignette. Le coût estimatif de cette action est de 22 000,00 € HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le devis estimatif de 22 000,00 € HT et sollicite auprès du Président de la Région Rhône-Alpes une aide d'un montant de 6 600,00 €.

9.2 Plan Pastoral Territorial

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de Plan Pastoral Territorial sur le Haut-Chablais :

- **Objectifs** : améliorer, préserver et entretenir les espaces pastoraux
- **Périmètre** (41 communes) : SI Haut-Chablais + CCVA + CC Vallée Verte + CC 4 rivières + CC Faucigny-Glières (Ayse et Marignier) + Morzine + Les Gets + Orcier + Saint Cergues + Cranves Sales + Lucinges
- **Structure porteuse** : SIVOM du Haut-Chablais
- **Coût estimatif des études** : environ 45 000 € avec des subventions à hauteur de 50 à 60%
- **Clé répartition collectivités** : 1/3 nb d'unités pastorales, 1/3 surface pastorale, 1/3 UGB inalpées (CCVA : 29,69 %, soit entre 5 000 et 8 000 €)

Il souligne qu'il appartient désormais au Conseil de délibérer sur l'adhésion de la CCVA à ce PPT du Haut-Chablais, sur la désignation du SIVOM du Haut-Chablais en tant que structure porteuse et sur la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au comité de pilotage.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de l'adhésion de la CCVA à ce PPT du Haut-Chablais, valide la candidature du SIVOM du Haut-Chablais et désigne Jean-Claude MORAND et Marie-Thérèse CHARNAVEL comme membres titulaire et suppléant du comité de pilotage.

9.3 RAM : nouvelle convention avec la CAF

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps est gestionnaire d'un Relais d'Assistants Maternelles. Suite au renouvellement de l'agrément intervenu au 1^{er} janvier 2011, elle souligne la nécessité de passer une nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Haute-Savoie pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer une nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Haute-Savoie pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire est fixée au mardi 17 mai 2011 à 18h30.

Le Biot, le 26 avril 2011
La Présidente